

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Sécurité, Prévention de la Délinquance, et de la Radicalisation
Service Prévention de la Délinquance, et de la Radicalisation
12358

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

**OBJET : Convention de partenariat avec la ville de Vitrolles pour la mise en oeuvre du
dispositif de médiation sociale ville-bailleurs - 2020.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à la sécurité et à la prévention de la délinquance et de la radicalisation, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la ville de Vitrolles a permis l'émergence d'un dispositif de médiation sociale urbaine, partenariale et inter-bailleurs, depuis 2013.

Suite à l'évaluation de la dernière convention 2017-2019 et l'appel à projet du Contrat de ville 2020, l'association ADELIES a été retenue pour gérer le dispositif de médiation sociale en 2020.

La médiation sociale ville-bailleurs, dont le coût annuel 2020 est de 266 000 €, est financée par la ville de Vitrolles, les bailleurs sociaux et l'Etat via plusieurs services.

Le Département des Bouches-du-Rhône met en œuvre sur Vitrolles son dispositif de médiation sociale aux abords de deux des quatre collèges de la ville (Camille Claudel classé REP et Henri Fabre classé REP+) avec l'intervention de 2 binômes de médiateurs à temps complet en période scolaire et une coordination par un encadrant (25% d'un temps plein), pour un total annuel d'environ 129 175 €

En effet, un accord cadre pour un service de prestation de médiation sociale a été notifié le 4 décembre 2018 à l'association ADELIES, mandataire du groupement ADELIES/TEEF. Au sein de ce groupement, ADELIES assure la prestation de médiation sociale aux abords de deux collèges vitrollais.

Le poste de coordination se trouve donc mutualisé entre la médiation collèges du Département (pour un quart) et la médiation ville-bailleurs (pour trois quarts) via l'employeur commun.

La ville de Vitrolles invite le Département à signer la convention (dont le projet est joint en annexe) pour la mise en œuvre du dispositif de médiation sociale ville-bailleurs 2020. Celle-ci faisant référence à l'action de médiation sociale du Département au bénéfice des deux collèges et à sa participation financière au poste de coordination mutualisé pour 25 % .

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL